

SEANCE DU
24 NOVEMBRE 2022

**Nombre de conseillers en exercice :
71**

**Nombre de conseillers présents :
56**

**Date de convocation :
18 novembre 2022**

**Date d'affichage :
25 novembre 2022**

OBJET :
**Rapport sur la situation en matière
de développement durable de la
Communauté Urbaine pour l'année
2021**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 24 novembre
à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle
de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de
M. David MARTI, président

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy
PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO -
M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges
LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme
Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël
VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M.
Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN -
Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean
GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Laëticia MARTINEZ
- M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET -
M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY -
M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON -
M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy
MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio
SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Eric
COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme
Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Daniel
DAUMAS - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M.
Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda
SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY
- M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON
M. Frédéric MARASCIA
Mme Amélie GHULAM NABI
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme REYES (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Guy MIKOLAJSKI



Vu l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° DEVD1121712J du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Conformément à l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de produire annuellement, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ces dispositions ont ainsi donné lieu, au cours des dix dernières années, à la présentation de rapports d'information, élaborés selon les consignes d'une circulaire ministérielle du 3 août 2011 et de l'article L.110-1 du Code de l'environnement.

Le rapport développement durable 2021 reprend la forme des précédents, avec trois chapitres principaux :

- Le fonctionnement interne : vers une collectivité exemplaire et responsable,
- Les services à la population : une stratégie d'amélioration continue,
- Les politiques territoriales : relecture des actions, politiques et programmes au regard des finalités du développement durable.

Il intègre également un état des lieux des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Afin de mettre en avant le cheminement vers la durabilité de la collectivité, ce rapport propose des points d'étapes sur plusieurs sujets évoqués les années précédentes et s'attache à présenter les démarches qui ont été mises en œuvre pour accompagner les projets de la collectivité.

De nouveaux sujets ont également été ajoutés sur certaines thématiques. La collecte des indicateurs de suivi et d'évaluation se poursuit avec pour objectif la création à terme, d'un référentiel de type administration exemplaire, intégrant les indicateurs de suivi du PCAET.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2021 joint en annexe, et de l'adresser à monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2021,

- De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 25 novembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 25 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'J' and 'F' followed by a long horizontal stroke.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'J' and 'F' followed by a long horizontal stroke.

// Rapport sur la situation en matière de **développement durable**



2021

Conseil communautaire du 24 novembre 2022



1 2 3 4 1 2 3 4 5 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 3 5 1 2 4 5 1

C'est avec l'objectif de placer le territoire au cœur de toutes les transitions : économique, sociale, écologique, numérique, avec la justice sociale en fil rouge, que le projet de mandat adopté par le conseil communautaire en mars 2021, a été élaboré.

Intitulé « Un territoire porteur d'ambitions et de transition au service de tous », car il est important que chacun puisse trouver sa place dans cette perspective d'un avenir qui ne doit exclure personne, il fixe la feuille de route pour les prochaines années, avec pour objectifs d'accompagner le territoire et ses habitants dans les multiples mutations du quotidien en protégeant les plus fragiles, d'accélérer la transition écologique et d'attirer de nouvelles populations pour qu'elles s'y installent, s'y développent et découvrent ses richesses et sa diversité.

Appelé à évoluer et à se réajuster au fil du temps, il doit permettre la mise en œuvre de nombreux projets d'investissements jusqu'en 2026, et projette d'ores et déjà une vision pour le territoire dans les 12 à 15 prochaines années, vers l'horizon 2035.

*Je terminerai par cette citation de Margaret Mead « **Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c'est toujours ce qui s'est passé** ».*

Jean-François Jaunet
*Vice-président en charge des
déchets et du développement
durable*

<i>Le rapport « développement durable » 2021</i>	- 5
<i>...le cheminement de la collectivité vers la durabilité</i>	
<i>A/ Le fonctionnement interne</i>	- 6
<i>...vers une collectivité exemplaire et responsable</i>	
<i>B/ Les services à la population</i>	- 10
<i>...une stratégie d'amélioration continue</i>	
<i>C/ Les politiques territoriales</i>	- 20
<i>...au regard des finalités du développement durable</i>	
<i>D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité</i>	- 29
<i>...état des lieux des actions du plan climat air énergie territorial</i>	
<i>Quelques actions entreprises en 2022 :</i>	- 31
<i>...des pistes d'actions pour une démarche de progrès</i>	

34 Communes

97 000 habitants

Un bassin de 35 000 emplois et 3 600 entreprises

438 agents

742 km²

1 Ecomusée

280 km de
fibre optique

Gare TGV : 700 000 voyageurs par an

11 marchés de circuits courts ou vente à la ferme

+ de 500km de sentiers de randonnées « balades vertes »

5 établissements d'enseignement supérieur et 1 800 étudiants

Le rapport développement durable 2021

...le cheminement de la collectivité vers la durabilité.

"Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres" Confucius

La Communauté Urbaine a fait évoluer l'organisation de ses services afin de les adapter aux grands chantiers qui s'ouvrent, avec notamment l'adoption de son projet de mandat 2020-2026 : « Un territoire porteur d'ambitions et de transitions au service de tous ». Cette réorganisation s'est structurée autour de trois grands axes :

- ✓ *Le renforcement et le développement du lien avec les communes et de la relation avec les usagers par la création d'une mission animation territoriale (mutualisation avec les communes, secrétaires de mairie),*
- ✓ *L'amélioration de l'efficience du fonctionnement pour maintenir les capacités d'investissement,*
- ✓ *La refonte de la fonction développement économique avec la structuration de la mission économie et services aux entreprises.*

Ces évolutions, associées à la pérennisation de pratiques professionnelles plus sobres, développées pendant la crise sanitaire, contribuent au cheminement de la collectivité vers la durabilité.

Ce rapport veut se faire l'écho de l'impact de ces évolutions sur la progression du territoire, à travers les trois parties suivantes :

- ✓ *Fonctionnement interne*
- ✓ *Services à la population*
- ✓ *Politiques territoriales*

Comme le prévoit la réglementation, le suivi du PCAET doit être présenté dans le rapport de développement durable qui fera donc un état des lieux des actions du PCAET engagées dans une quatrième partie.

En conclusion, ce rapport ouvrira des pistes d'actions pour l'année 2022.

A/ Le fonctionnement interne :

...vers une collectivité exemplaire et responsable.

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *
-----------	--	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Logistique

Parc véhicules

Développement des mobilités douces et transports partagés chez les agents et réduction du bilan des kilométrages des véhicules motorisés.	Distance annuelle parcourue par le parc de véhicules légers (VL) communautaires	669 248 km	422 107 km	464 705 km
Renouvellement du parc de véhicules légers intégrant une réduction globale de ses émissions de gaz à effet de serre et une proportion minimale de 20% de véhicules à faibles émissions	Valeur moyenne des émissions de gaz à effet de serre au km du parc de véhicules légers communautaires	0,106 kg _{eqc} o ₂ /km	0,130kg _{eqco} 2/km	0,128 kg _{eqc} o ₂ /km
	% de véhicules propres	3%	3%	3%
	Age moyen des véhicules par catégorie	VL :3,73 ans VU : 4,54 ans PL : 6,08 ans	VL :4,73 ans VU : 5,54 ans PL : 6,76 ans	VL : 5,62 ans VU : 6,04 ans PL : 7,53 ans
Réduction des émissions de gaz à effet de serre par le parc de véhicules communautaire	Estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre du parc automobile (VL) communautaire	70,94 t _{eqCO2} /an	54,68 t _{eqCO2} /an	59,45 t _{eqCO2} /an

Carburant

Réduction des consommations de carburants fossiles pour l'alimentation des équipements et des véhicules	Consommation de carburant des équipements et véhicules <i>A noter : la hausse de consommation de gasoil à partir de 2020 concerne les poids lourds et s'explique par les adaptations de service lié à la crise sanitaire : fréquence et mode de nettoyage et de collecte</i>	GO : 400 452 l GNR : 40 436 l SP95 : 50 581 l	GO : 422 723 l GNR : 37 311 l SP95 : 45 176 l	GO : 468 462 l GNR : 54 118 l SP95 : 51 629 l
---	---	---	---	---

Ressources humaines

Le Contrat de Relations Collectives au Travail est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Son élaboration a nécessité un travail de fonds qui a impacté l'ensemble du service des Ressources humaines. La démarche a été menée conjointement avec les agents de la collectivité, sur la base du volontariat ; ce qui a permis la constitution de 4 groupes de travail (valeurs, efficience, équité et reconnaissance) et a donné lieu à 27 réunions et 4 comités de pilotage.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes que la CUCM est tenue par la loi de présenter chaque année en préalable aux débats sur le projet de budget met en évidence des effectifs majoritairement masculins et des écarts de rémunération limités mais existants, ce qui peut s'expliquer par une forte proportion de la filière technique (peu féminisée) dans les effectifs de la collectivité et un recours plus important au temps partiel chez les femmes (écart de cause extérieure à la CUCM et d'origine avant tout sociétale).

La CUCM œuvre pour favoriser la féminisation de la filière technique. Ainsi la lettre interne de la CUCM adressée aux agents communautaires du mois d'octobre 2021 a mis à l'honneur des métiers, traditionnellement « réservés » aux hommes, exercés par des femmes : agent de territoire, chauffeur de poids lourds-grue pour la collecte du verre, responsable de territoire, ripper à la collecte des ordures ménagères. D'autres actions sont prévues pour modifier le regard des jeunes générations sur les métiers qui ne doivent pas nécessairement être exercés par des hommes ou des femmes.

Le Contrat de Relations Collectives au Travail prend également en compte l'égalité hommes/femmes en permettant aux agents de choisir pour certains leur régime horaire de travail favorisant ainsi l'égalité entre sexes pour allier vie professionnelle et vie personnelle. La mise en place du RIFSEEP, en ne prenant en considération que les fonctions occupées pour la mise en place de la rémunération, contribue à l'égalité des hommes et des femmes et plus largement des agents, à poste équivalent.

Animation territoriale

À la faveur de la réorganisation des services, l'année 2021 a vu la création de la mission Animation territoriale au 1^{er} juin. Composée de huit agents, elle a pour objectifs le développement de nouvelles coopérations/mutualisations avec les communes, l'amélioration de la relation à l'usager et le suivi du projet de mandat.

En 2019, la communauté urbaine a engagé un travail avec les communes pour identifier des pistes de développement des coopérations et mutualisations. Le travail entrepris a permis d'engager plusieurs expérimentations et d'identifier d'autres thématiques à traiter telles que la formation professionnelle, les achats et les systèmes d'information.

Pour poursuivre et mener à bien la coopération engagée avec les communes, une mission « animation territoriale » a été structurée au niveau des services en charge notamment :

- ✓ Du recensement des besoins de coopération et de mutualisation
- ✓ De l'élaboration et de l'animation des démarches de coopération
- ✓ De l'accompagnement du développement des outils numériques de proximité (e-atal, relais citoyen, etc.) auprès des communes et des agents
- ✓ De l'amélioration de la relation aux usagers au niveau de la communauté et en coopération avec les communes.

La création de ce service a été animée par la volonté d'une part, de mener une politique de gestion de la relation aux usagers et d'autre part, de renforcer la coopération entre la CUCM et ses communes membres tout en conservant une proximité avec les usagers et les élus.

Dans le domaine de l'amélioration de la relation aux usagers : une nouvelle application mobile « le relais citoyen » a été déployée à partir du mois d'octobre pour permettre aux administrés de signaler depuis leur smartphone les désordres constatés sur l'espace public. ; l'application permettant de géo-localiser le lieu concerné par le signalement.

Logistique

Afin de développer une démarche de réduction des consommations d'énergie liées aux déplacements professionnels des agents, la Communauté Urbaine a engagé fin 2020-début 2021 un audit sur la composition de la flotte communautaire de poids lourds, engins et véhicules utilitaires. En parallèle, sa réflexion s'est poursuivie avec la réalisation de devis pour le renouvellement de la flotte de véhicules légers avec motorisations alternatives (véhicules électriques ou hybride en particulier) et la mise à disposition des agents du site du Creusot de 2 vélos à assistance électrique pour les trajets professionnels de proximité.

Cet audit a permis d'établir un plan pluriannuel d'investissement concernant le renouvellement des flottes de véhicules et d'engins de la collectivité selon les 4 objectifs suivants :

- ✓ Accompagner la réorganisation des missions des directions opérationnelles,
- ✓ Réduire les âges moyens des flottes de véhicules (réduction des coûts d'entretien et de réparation, véhicules plus propres),
- ✓ Lisser les investissements sur la durée du mandat,
- ✓ Mettre en œuvre une politique de « verdissement » des flottes.

Sur ce dernier volet, les contraintes techniques liées à l'indisponibilité de stations sur le territoire pour l'hydrogène ou au manque d'autonomie pour l'électricité (notamment pour les bennes à ordures ménagère qui doivent parcourir de longues distances sur une journée sur le

territoire sans possibilité de recharge intermédiaire) ont amené à orienter l'analyse sur des carburants alternatifs utilisables sur véhicules diesel dont en particulier le B100¹ et le XTL².

Afin d'adapter le parc de véhicules lourds à l'évolution des besoins en particulier dans le domaine de la collecte des déchets, tout en participant à une réduction de l'âge moyen du parc, la CUCM a procédé en 2021 à l'acquisition de 4 camions plateaux (pour collecte et nettoyage des *points d'apport volontaires*) et la commande de 3 *bennes à ordures ménagères* (BOM) à chargement vertical équipées de grue (pour collecte PAV). Ces acquisitions s'accompagneront du retrait de BOM de collecte en porte à porte anciennes pour adapter le parc à l'évolution du périmètre de collecte, marqué par le remplacement sur différents secteurs de la collecte en porte-à-porte par la mise en place de points d'apports volontaires.

Système d'information

La Communauté Urbaine a fait le choix de pérenniser des pratiques qui avaient bien fonctionné lors des périodes de confinement liées à la crise sanitaire. Il en est ainsi de la mise en œuvre du télétravail (pour les postes le permettant : 1 à 2 jours par semaine, pour les agents qui le souhaitent) et du développement de la visio-conférence notamment inter-sites, qui contribuent à la limitation des déplacements des agents.

Réutilisation du matériel

Un travail conséquent a été réalisé pour donner une seconde vie au matériel récupéré dans le cadre des différents renouvellements. Ainsi 20 ordinateurs et 2 imprimantes ont été donnés à des écoles primaires du territoire et 140 machines ont rejoint l'association Syntaxe Erreur 2.0, spécialisée dans le recyclage numérique.

Développement de la digitalisation

La digitalisation continue à se développer à l'échelle de la collectivité avec le télétravail et la mise en place du parapheur électronique et au sein des services avec la dématérialisation des demandes d'urbanisme, des bons de commandes avec la mise en place d'un module e-achat, des diagnostics voirie ou du jalonnement de la signalisation.

¹ carburant à base d'huiles végétales de colza

² carburant diesel dérivé du pétrole, réalisé à partir de plusieurs matières premières et autres biocomposants. Il peut avoir été réalisé à partir de gaz naturel (on liquéfie le gaz), de biomasse (par thermochimie), ou de l'hydrogénation d'huiles végétales (potentiel utilisation d'huiles de friture usagées filtrées)

B/ Les services à la population :

...une stratégie d'amélioration continue.

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *
-----------	--	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Transport / mobilité

Mobilités douces

Pilotage et coordination du traitement des questions liées à la mobilité Engagement d'actions de sensibilisation sur les mobilités alternatives	Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités alternatives engagées par la direction des mobilités	Action non engagée		
Mise en œuvre d'actions incitant enfants et parents à marcher, à faire du vélo ou à utiliser les transports collectifs	Nombre d'établissements dont les abords ont bénéficié de mesures d'apaisement et de sécurisation de la circulation	Action non engagée		

Flotte véhicules

Renouvellement complet de la flotte de bus d'ici 2026	Nombre de véhicules remplacés dans la flotte de bus communautaires	Pas encore de remplacement effectif		
---	--	-------------------------------------	--	--

Carburant

Réduction des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques locaux et des nuisances sonores des bus urbains sur le territoire	Consommation de carburants d'origine fossile des transports urbains communautaires par km parcourus.	0,33 l _{gazole} /km	0.33 l _{gazole} /km * 2020	
	Déduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associés aux transports urbains communautaires	896 t _{eqCO2} /an	812 t _{eqCO2} /an	1002 t _{eqCO2} /an

Fréquentation

Augmentation de la fréquentation des transports collectifs de 50% à l'échéance de la prochaine délégation de service public	Fréquentation des bus urbains (nombre total de voyageurs par an)	523 003	380 254	459 682
	Fréquentation du transport à la demande	13 120	6 991	8 080
	Nombre de cartes : transport scolaire et bus urbain sans contact dont CCAS cartes gratuites	5980	6863	7827 (+ 14 %)

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *
-----------	--	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Déchets

Captage de flux d'objets jetés pour revente directe ou après réparation/transformation	Volume de déchets détournés	Recyclerie pas encore en service		
	Taux de recyclage matière et organique	64 %	64 %	65 %
Réduction des déchets	Volume de déchets verts apportés en déchetterie	7750 t	5012 t	9066 t
	Nombre d'actions de formation et de sensibilisation du grand public et fréquentation	79 actions 382 participant s	45 actions 230 participants	15 actions 272 participants
	Nombre d'élèves sensibilisés	1950	1940	
	Nombre de foyers équipés de composteurs individuels	1588 +179	1693 +105	1816 +123
	Nombre de sites de compostage collectif	30	42	55
Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur une zone test puis extension à d'autres zones	Nombre de personnes morales engagées dans la démarche d'EIT	23	Approche de la démarche en cours de révision	
Réduction de la production de déchets	Ratio de production de déchets par habitant sur le territoire	558 kg/hab	515 kg/hab	603 kg/hab
	Volume de déchets produits sur le territoire.	53 334 t/an	49 249,9 t/an	56 359 t/an
	Volume de déchets collectés en déchetterie	23 651 t/an	21672 t/an	27 518 t/an
	Volume de déchets résiduels	20 038 t/an	19907 t/an	19 513 t/an
Collecte des déchets	Nombre de point d'apport volontaire (PAV)	273	320	614
	% du volume collecté effectué en PAV	17%		31%

Eau et assainissement

Réseaux

Eau potable : amélioration de la distribution et réduction des fuites	Taux de fuite eau potable	22,8%	24,8%	19%
	Rendement des réseaux	77,3%	75,2%	81%
	Taux de conformité distribution eau potable (analyses physico-chimiques)	100%	96,8%	100%
Assainissement : amélioration du taux de collecte et traitement	Taux de collecte et de traitement assainissement	238% *2016	229%	262%
	Taux de bouchage des réseaux	0,316/km	0,325/km	0,342/km

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *
Se rapprocher d'un taux de renouvellement des réseaux de 1%	Linéaire de réseaux renouvelés	8,3km/an *2016	9,3km/an	6,6km/an

Consommation

Eau brute : Evolution du service	Nombre d'abonnés	12	12	12
	Volume distribué	941 438 m³	675 345 m³	859 522 m³
Eau potable : Evolution du service	Nombre d'abonnées	45 027	45 360	45 700
	Volume distribué	5 408 317 m³	5 499 272 m³	5 327 087 m³
	Volume de terre valorisée	1 678 m³	1 788 m³	1 782 m³
Assainissement : Evolution du service	Nombre d'abonnés	40 419	40 571	40 546
	Volume d'eau traité	7 182 686 m³	7 993 807 m³	8 966 919 m³
	Volume de boues traité	2 782.6 t	2 336.4 t	2 105 t

Equipement

Etude d'alternative à chaque renouvellement d'équipement et remplacement des équipements en fonction de cette étude	Nombre d'installations remplacées par des dispositifs présentant une meilleure efficacité énergétique	30 *2017	13	15
---	---	-------------	----	----

Energie

Réduction des consommations énergétiques liées à l'exercice des compétences eau et assainissement	Suivi des consommations énergétiques liées aux compétences eau et assainissement	9 685 400 kWh/an	9 363 500 kWh/an	9 306 207 kWh/an³
---	--	------------------	------------------	-------------------

Usagers

Satisfaction des usagers	Taux de réclamation / 1000 usagers pour l'eau de l'assainissement.	0,02	0,15	0,86⁴
Définition du « contrat solidarité eau » communautaire	Nombre de communes et abonnés engagés dans le dispositif	34 communes *2017	34 communes *2021	
Accompagnement de ménages en difficultés de paiement	Nombre de ménages accompagnés ayant réussi à maîtriser leur consommation, ayant moins de difficultés de paiement de leur facture d'eau	Accompagnement pas encore engagé		Données actuellement non disponibles

Eaux pluviales

Intégration d'une obligation réglementaire d'infiltration à la parcelle prenant en compte les spécificités de chaque nouvelle construction	Nombre de nouvelles constructions sur lesquelles s'est appliquée la nouvelle réglementation concernant la priorisation de l'infiltration à la parcelle	0	128 *2021	
--	--	---	--------------	--

³ Pour un volume d'eau transporté et traité plus important qu'en 2020 du fait d'eaux parasites plus importantes

⁴ Amélioration des modalités de suivi et de la fiabilité des valeurs de ce taux à partir de 2021

Voirie et espaces publics

La réorganisation des services a permis de créer un service ingénierie qui a en charge la maintenance des voiries, des ouvrages d'art, des voies ferrées communautaires, les aménagements de proximité et de sécurité.

Amélioration de la gestion du patrimoine et de la maintenance de la voirie

La CUCM a fait réaliser, par un cabinet spécialisé, un audit des voiries communautaires sur un patrimoine de 1 201 km pour établir une programmation des travaux de réfection à inscrire au projet de mandat 2020-2026. Ce diagnostic a permis de prioriser les voies selon leur état et leur niveau de hiérarchisation (en fonction de leurs niveaux de trafic et des usages).

En parallèle, elle a engagé la réalisation d'un inventaire de tous les ouvrages de franchissement supportant une voirie communautaire sur l'ensemble de son territoire. La gestion de ce patrimoine d'ouvrages d'art s'appuie sur des actions de surveillance, d'entretien et de réparation, à ce titre une évaluation visuelle de son état est obligatoire chaque année.

Expérimentation de l'éco-pâturage

Pour l'entretien des espaces enherbés, une expérimentation d'éco-pâturage a eu lieu sur les hauteurs du Creusot. Depuis juillet 2021, des moutons d'Ouessant entretiennent une parcelle communautaire en remplacement des tondeuses et débroussailluses. La présence régulière d'un berger assure la sécurité, l'alimentation et la santé du cheptel.

Mobilité et transports

La Communauté Urbaine poursuit l'adaptation de son offre de mobilité en direction des usagers par la mise en accessibilité des arrêts de bus ou l'amélioration de la desserte de la gare TGV. 2021 a également été marquée la préparation du renouvellement de la délégation de service public des transports urbains pour la période 2022-2027.

Fréquentation des transports urbains

Indicateur	2019	2020	2021
Fréquentation totale	532 003	380 254	459 682
Nombre de km parcourus	831 500	786 570	929 842

7 827 usagers disposent d'une carte sans contact soit près de 14 % de plus qu'en 2020 et 69 % d'entre eux bénéficient d'une réduction tarifaire.

Qualité du service

Le suivi des indicateurs par trimestre permet de constater un taux de satisfaction qui reste élevé, toujours supérieur aux objectifs initiaux et globalement en hausse : ponctualité des véhicules (95,1%), propreté des véhicules (98,5 %), information des voyageurs (99,95%) et accueil des voyageurs (100%).

Accessibilité

La mise en œuvre du plan de mise en accessibilité des arrêts de bus se poursuit avec la réalisation de 55 arrêts en 2021 dans le cadre du *Schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité* programmée (SDA-AD'AP) qui vise de rendre à terme la quasi-totalité des arrêts accessibles.

Amélioration de la desserte de la gare TGV

La desserte de la gare TGV a été très nettement renforcée à partir du 1er juin 2021, permettant d'offrir un service complet et structuré aux voyageurs et de garantir une liaison efficace entre les trois pôles urbains et la gare TGV.:

- ✓ Une connexion avec tous les TGV en provenance et à destination de Paris et Lyon,
- ✓ Une fréquence de 14 aller-retour (+4 aller-retour en Transport à la demande) au lieu de 7,
- ✓ Aucune rupture de charge entre Le Creusot et Montceau, ce qui permet de proposer une ligne *Intercité* complémentaire, et de fait, des temps de parcours améliorés,
- ✓ Un itinéraire uniforme et simplifié,
- ✓ Un doublement de l'offre de transport en commun entre Montchanin et Le Creusot.

Location de vélo à assistance électrique

Un taux de location moyen de plus de 59 % a été constaté sur l'année 2021 pour les 16 vélos à assistance électrique disponibles sur le territoire dans le cadre de l'abonnement combiné *bus illimité + vélo*. Ce taux de location moyen est de 53,4 % pour le secteur du Creusot et de 64,8 % pour celui de Montceau. S'il baisse en période hivernale, il atteint 100 % sur les deux secteurs pendant les mois d'été.

Des critères environnementaux pour le choix de la future délégation de service public

La procédure de consultation et mise en concurrence des entreprises a intégré des critères environnementaux pour le jugement de la qualité des offres, en prenant notamment en compte les questions :

- ✓ De méthodes de gestion visant à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise, à évaluer cet impact et à le réduire,
- ✓ D'engagements sur une démarche qualité et environnementale (modalités de contrôle du service fait, critères de performance pour évaluer le service rendu, plan marketing, réduction, recyclage et valorisation des déchets, économies d'énergie...),

- ✓ De capacité du candidat à innover en matière de communication avec les clients voyageurs, et de promotion du réseau.

Ainsi, le futur contrat met en avant la recherche et la fidélisation de nouveaux usagers en phase avec les objectifs de développement des mobilités douces et transports alternatifs à la voiture. Il intègre pour cela la mise en œuvre d'actions en direction des nouveaux arrivants (kit, accueil avec les mairies), des actifs (lien avec des entreprises, partenariat avec Pôle emploi et AGIRE), des personnes en difficultés, des seniors et des scolaires et la poursuite des animations lors d'événements locaux (forum des étudiants, foire du Creusot) ou à l'occasion de la semaine de la mobilité et la semaine du développement durable.

Gestion des déchets

La Communauté Urbaine a engagé la démarche d'élaboration de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Au-delà de la dimension réglementaire, ce programme constitue un outil d'opportunité de mise en place d'une orientation stratégique claire en faveur de la réduction des gaspillages et des déchets dans la continuité du programme « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » que la CUCM avait mené sur la période 2017-2019. L'année 2021 a également été marquée par des modifications profondes du système de collecte des déchets sur le territoire.

Collecte et traitement des déchets

Indicateur	2019	2020	2021
Production de déchets en kg/ habitant/an	558	515	603
Dont collectés en déchetterie en kg/habitant/an	247	221	294
Dont ordures ménagères résiduelles en kg/habitant/an	210	208	209
Taux de recyclage des matières et organiques en %	64	64	65

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :

Ce programme vise à coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des déchets. Afin d'animer cette démarche et d'intégrer le point de vue des différents acteurs, la Communauté Urbaine a :

- ✓ mis en place une commission *consultative d'élaboration et de suivi* (CCES) constituée d'élus, de représentants des services de l'Etat et organismes publics, de représentants d'organismes professionnels et chambres consulaires, d'organismes experts et de représentants citoyens,
- ✓ organisé 3 groupes de travail thématiques à destination des habitants du territoire afin d'identifier les actions à conforter et les actions complémentaires à réaliser sur les flux

de déchets prioritaires. Ces groupes de travail portaient sur : les biodéchets (gaspillage alimentaire, compostage et broyage), la consommation responsable (lutte contre les gaspillages, sensibiliser, mobiliser, engager) et l'économie circulaire (volet réemploi, réparation, réutilisation).

Le PLPDMA vise avant tout à susciter l'adhésion et l'implication des habitants, des communes et des nombreux acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...).

Communes Eco-engagées :

La Communauté Urbaine Creusot Montceau contribue depuis 2017 à développer le travail collaboratif entre les communes du territoire sur la thématique de la réduction des biodéchets essentiellement composés de déchets verts. Cette action, menée dans le cadre du réseau « *communes éco-engagées* », est animée par le service prévention des déchets selon une approche collective à destination des élus et des techniciens.

Les actions menées reposaient jusqu'alors principalement sur des formations liées à la réduction des biodéchets communaux ainsi que des partages de retours d'expériences d'actions mises en place sur des communes du territoire.

Sur le territoire communautaire, 28 communes ont participé à au moins une action depuis le lancement du dispositif. Après 4 années, le réseau des « *communes éco-engagées* » s'est structuré et ce dispositif répond bien aux attentes des communes.

Avec l'évolution du contexte réglementaire imposant l'obligation de tri à la source des gros producteurs de biodéchets début 2023, la CUCM souhaite accompagner l'émergence de solutions locales afin de limiter au maximum la production de biodéchets communaux.

C'est pourquoi, en complément des actions collectives de formation et de mutualisation du dispositif « *communes éco-engagées* », elle a prévu des accompagnements individualisés à l'élaboration de plans de réduction des biodéchets communaux pour les communes marquant leur engagement par la signature d'une charte et d'une convention définissant les missions et engagements de chacune des deux parties.

Refonte de la collecte des déchets ménagers

En prévision des évolutions réglementaires à venir et afin de l'adapter au territoire, les modifications suivantes ont été apportées au système de collecte des déchets :

- ✓ Déploiement de 150 points de proximité pour remplacer la collecte en porte-à-porte : les emplacements ont été choisis avec les communes et sont situés sur des voies régulièrement empruntées par les riverains concernés dans les secteurs où l'habitat est peu dense et dispersé (périmètre concernant 15% des habitants de la CUCM),
- ✓ Evolution de la fréquence de collecte en porte-à-porte des déchets recyclables (bac jaune) devenue bimensuelle, pour le reste de la population.

Afin d'accompagner ces changements, un dispositif de communication a été mis en place sous la forme de 26 réunions publiques à destination de la population et d'interventions spécifiques auprès de commerçants suite au déploiement de colonnes aériennes.

Recyclerie :

2021 a marqué une étape clé du projet de recyclerie avec l'acquisition par la CUCM d'un ancien bâtiment à vocation commerciale sur la zone d'activité Ste Elisabeth à Montceau pour accueillir la future structure. En parallèle, la concertation s'est poursuivie entre les associations et organismes partenaires pour définir la future structuration du portage de l'activité avec l'analyse de plusieurs scénarios considérant différents niveaux d'implication possible pour chaque partenaire.

Eau et assainissement

Pour répondre aux enjeux de préservation durable des ressources en eau potable et les milieux naturels, la Communauté Urbaine a dû faire évoluer les tarifs de l'eau pour les usagers afin de pouvoir financer les investissements exceptionnels qui seront à engager sur l'assainissement. Cette mesure s'est accompagnée de la création d'un droit à l'eau pour les populations fragiles, afin de ne pas pénaliser les ménages les plus précaires.

Expertise approfondie des schémas directeurs d'assainissement

8 études de schéma directeurs d'assainissement couvrant plus de 85% du volume de pollution à traiter à l'échelle communautaire ont été réalisées entre 2018 et 2021. Chaque schéma directeur comprend un état des lieux, des campagnes de mesures, l'élaboration de scénarios, une modélisation des écoulements le cas échéant et la définition des travaux et interventions à programmer sur les années à venir. Ils ont montré l'existence :

- ✓ de déversements d'eaux usées brutes sur certains déversoirs d'orage par temps sec ou lors de pluies de faible intensité,
- ✓ d'eaux claires parasites importantes surchargeant les réseaux,
- ✓ de réseaux et équipements inaccessibles et en mauvais état,
- ✓ de réseaux et stations d'épuration montrant leurs limites face au développement de l'urbanisme.

La stratégie retenue pour répondre aux problématiques identifiées, en accord avec les services de l'Etat, a été structurée en 2 temps avec :

- ✓ D'ici 2027, la suppression des déversements par temps sec et la conformité des stations d'épuration de capacité de traitement supérieure à 2000 équivalent habitants
- ✓ D'ici 2052, une conformité des systèmes d'assainissement vis-à-vis des rejets par temps de pluie

Cette stratégie se traduit par un premier programme détaillé de travaux et d'interventions entre 2022 et 2027 comportant : le géoréférencement de réseaux, la sectorisation et le contrôle des mauvais raccordements, des modifications ou suppressions de déversoirs d'orage, la mise en

séparatif des réseaux sur certains secteurs, une déconnexion des fossés et cours d'eau du réseau, le traitement de rejets avant déversoir d'orage, la mise en conformité de stations d'épuration, le renouvellement de réseaux, le dégagement et la mise à niveau de regards et le remplacement de tampons.

Suivront entre 2028 et 2052, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement en fonction des avancements des aménagements de voirie en commençant par les bassins versants les plus sensibles aux déversements et une mise en conformité des branchements des particuliers.

Evolution de la grille tarifaire en préservant les populations fragiles

Afin que l'évolution de la grille tarifaire de l'eau ne mette pas en difficulté les ménages les plus vulnérables, la Communauté Urbaine a fait le choix de mettre en œuvre un droit à l'eau pour les populations les plus fragiles : mise en place d'une *allocation eau* pour qu'aucun ménage sur le territoire ne consacre plus de 3% de ses revenus pour une quantité d'eau « normale ».

Au total, environ 5 200 ménages vont en bénéficier avec des montants d'aides allant de 10 € à 132 € pour un montant total de 272 000 €/an pour l'eau et l'assainissement collectif, soit une aide moyenne de 50 € par ménage. Ce montant est intégré aux perspectives financières donc financé via la nouvelle grille tarifaire.

Afin de simplifier la démarche et de s'assurer que tous les ménages précaires bénéficient de ce droit à l'eau ou allocation eau, le dispositif suivant pourrait être mis en place :

- ✓ un versement automatique (et directement sur leur compte bancaire des bénéficiaires), aux allocataires identifiés par la CAF, par le régisseur (le montant étant fixé préalablement selon la taille et les revenus du ménage),
- ✓ la vérification par le régisseur que ces usagers ne sont pas en situation d'impayé avant de verser l'aide.

La mise en place de cette aide a été accompagnée d'un maintien du fond de solidarité et du renforcement des dispositifs locaux (action CCAS ou communes, dégrèvement communautaire au titre de la charte sociale EAU), car cette aide, même si elle est significative, n'interviendra qu'une fois par an et ne sera pas toujours suffisante pour accompagner certains ménages en situation conjoncturelle critique.

Dispositifs d'aides liées à la problématique de l'approvisionnement en eau

Le dispositif d'aides techniques et financières proposées aux exploitations agricoles pour réduire les factures d'eau (en particulier par l'installation de compteurs différenciés pour l'activité agricole) et faciliter l'accès à l'eau (notamment par des travaux de récupération de l'eau de pluie) s'est poursuivi sur l'année 2021 avec la validation de 13 nouveaux projets lors d'un comité de pilotage en juin.

Préservation de la ressource en eau

Un arrêté préfectoral du 11 juillet 2019 avait instauré de nouveaux périmètres de protection du captage du lac de la Sorme, principale ressource pour la production d'eau potable de la CUCM. La mise en œuvre de cet arrêté se traduit pour les propriétaires d'ouvrages situés dans le

périmètre de protection rapprochée par la mise en conformité d'un certain nombre d'ouvrages leur appartenant (dispositifs d'assainissement non collectif, stockages d'hydrocarbures, puits), dans des délais fixés par l'arrêté.

La CUCM a mis en place une convention de mandat avec l'*Agence de l'eau Loire-Bretagne* pour permettre aux propriétaires de bénéficier d'une participation financière de l'*Agence de l'eau* pour cette mise au norme complétée par une subvention de la CUCM. Par cette convention de mandat, la CUCM instruit les dossiers de demande de subvention des propriétaires, perçoit les aides de l'*Agence de l'eau* et les reverse aux bénéficiaires finaux complétées par la subvention qu'elle a choisi d'ajouter.

C/ Les politiques territoriales :

... au regard des finalités du développement durable.

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *
-----------	---	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Habitat

Rénovation du parc de logements privés

Rénovation de 100 logements par an	Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH	1256 (dont 672 avec volet rénovation énergétique) *2018	Nouvelle OPAH pas encore engagée en 2020	1355 (+99 avec la nouvelle OPAH engagée en juillet 2021)
Rénovation de 100 logements par an	Gain énergétique moyen des logements rénovés dans le cadre de l'OPAH	38% *2018		50 % sur nouvelle OPAH
Accompagnement de porteurs de projets BIMBY (production de logements par recyclage de l'existant)	Nombre de contacts de porteurs de projet BIMBY	373 *2018	1042 (+669 avec nouvelle opération lancée en avril 2019) *oct. 2021	1088 (+715 avec nouvelle opération lancée en avril 2019) *avr. 2022
Accompagnement de 300 productions BIMBY	Nombre de productions BIMBY	81 *2018	165 (dont 84 dans la 2e OPAH lancée en avril 2019) *oct. 2021	205 (dont 151 dans la 2e OPAH lancée en avril 2019)

Rénovation du parc de logements sociaux

Mobilisation des bailleurs sociaux sur la question du redéploiement et de la requalification du parc d'habitat social	Nombre de conventions de financement signées	3 *2018	4 *2021	4 *2022
---	--	------------	------------	------------

Eclairage de l'espace public

Remplacement de l'ensemble des points lumineux par des équipements de meilleure efficacité énergétique à	Nombre de points lumineux remplacés	224	573 *2021	748 *2022
--	-------------------------------------	-----	--------------	--------------

Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET	Données 2019 sauf *	Données 2020 sauf *	Données 2021 sauf *
raison de 50 à 100 points lumineux par an sur 5 à 7 ans				
réduction de la puissance lumineuse installée	Puissance lumineuse installée	128kW *2014	70,245kW *2021	57,04kW *2022
réduction du temps de fonctionnement moyen	Temps de fonctionnement annuel moyen de l'éclairage	990h/an *2020		990h/an
Réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public des zones d'activité communautaires	Consommation annuelle d'électricité de la CUCM liée à l'éclairage public	222 799 kWh/an *2020		182 322 kWh/an

Alimentation

Installation de nouvelles productions agricoles

Identification et mise à disposition d'organismes type « Semeurs du possible » de petites surfaces de terrain pour création d'espaces-tests agricoles	Nombre de parcelles mises à disposition	Mise à disposition pas encore réalisée	3 parcelles de 2, 3 et 7,5 ha sont à l'étude *2022
	Surfaces correspondantes à ces parcelles mises à disposition	Mise à disposition pas encore réalisée	
Mise en culture d'espaces tests et premières installations de maraîchers expérimentés	Surfaces d'espaces test mises en culture	Mise en culture pas encore réalisée	

Animation territoriale

Matérialisation de l'engagement d'acteurs territoriaux par la signature d'une charte d'engagement climat-air-énergie territoriale et l'inscription des actions qu'ils portent en propre	Nombre de partenaires signataires	Signature de la charte pas encore engagée
---	-----------------------------------	---

Energies

Réduction des consommations d'Energie

Valorisation des Certificats d'économie d'énergie	Nombre de services contactés par rapport au nombre de services potentiels porteurs d'opérations valorisables	Tous les services concernés		
	Nombre d'opérations valorisées	3	11	9
	Cumul des CEE obtenus (kWh cumac)	1 357 732 (+279 000)	3 513 488 (+2 145 756)	5 688 988 (+2 185 500)

Amélioration du cadre de vie et attractivité

La Communauté Urbaine poursuit sa démarche d'amélioration du cadre de vie et de développement de l'attractivité de son territoire par l'aménagement de ses espaces publics et la valorisation de ses patrimoines naturels et paysagers. Au cœur de sa politique, la question des mobilités actives de proximité doit permettre de répondre aux besoins et aux nouvelles pratiques pour se déplacer au quotidien, irriguer les 34 communes, rendre les grands centres urbains et les pôles relais plus accessibles et faciliter l'ouverture aux autres territoires.

Aménagement d'espaces publics et mobilité douce

L'aménagement des espaces publics par la Communauté Urbaine (rue Rouget-de-Lisle à Montceau-les-Mines, place des Gueules noires à Saint-Vallier, par exemple) fait la part belle aux espaces naturels : plantations d'arbres, stationnement enherbés ou îlots végétalisés.

✓ Déploiement de voies douces pour les piétons et les cyclistes :

Le Creusot :

La rue de Nevers a bénéficié d'une réfection complète en lien avec le Département car c'est une route départementale : revêtement neuf, carrefours réaménagés avec de nouveaux espaces verts et une bande réservée aux cyclistes de part et d'autre qui permet de rejoindre la route de Montcenis.

Une nouvelle voie a été créée, pour desservir la résidence étudiante, afin de relier la rue de l'Université à l'avenue de l'Europe avec l'intégration de stationnements enherbés dans l'espace public attenant et l'aménagement d'un contresens cyclable.

La mise en valeur du marteau-pilon a été l'occasion de réaménager l'espace autour : réduction de la place de la voiture au profit des piétons, des cyclistes et du développement des espaces verts.

Génelard :

La rénovation de l'axe principal, de la rue nationale au parvis de l'hôtel de ville a été l'occasion de créer une zone urbaine partagée, veillant à l'équilibre des flux piétons, voitures et cyclistes en améliorant l'accès aux commerces

Torcy :

Cet aménagement de l'espace public en entrée d'agglomération a été marqué par la réduction des voies réservées à la circulation automobile au profit des voies cyclables, du bien-être des piétons et du confort des clients des commerces. À terme, cet axe cyclable sera relié au centre du Creusot, à la zone d'activités de Coriolis et à l'Eurovélo 6, via le canal du Centre. Des plantations d'arbres, des massifs arbustifs et des espaces verts participent par ailleurs à l'accroissement de la nature en ville et créent une transition de verdure sur le quartier du Tennis

pour aller jusqu'à la Résidence du Lac à Torcy. Enfin une attention particulière a également été apportée à l'éclairage public avec une lumière d'intensité progressive depuis l'arrivée par Torcy, pour assurer une transition avec les abords du lac sans perturber la faune nocturne et en soulignant les voies cyclables et les jonctions entre les voies.

Développement des mobilités actives et du tourisme durable

✓ Aménagement de l'itinéraire cyclable Eurovélo 6 :

L'Eurovélo 6 est un itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui relie Nantes à la mer Noire. La Communauté Urbaine porte le projet d'amélioration de l'itinéraire entre Saint-Laurent-d'Andenay et Saint-Vallier, le Département étant gestionnaire des autres tronçons. Le projet a pour objet de créer et de valoriser un cheminement cyclable agréable le long du canal du Centre. Le projet d'aménagement se décline en trois phases opérationnelles, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2021-2022 : secteur entre Saint-Laurent-d'Andenay (pont Jeanne Rose) et Montceau-les-Mines (pont de la 9e écluse).
- 2023-2024 : secteur du centre-ville de Montceau-les-Mines, entre le pont de la 9e écluse et le pont de Lucy
- 2025-2026 : secteur entre Montceau-les-Mines (pont de Lucy) et Saint-Vallier (gare de Galuzot)

✓ Réseau de sentiers de randonnées

Avec l'ouverture de 9 nouveaux circuits balisés et ouverts sur les communes de Marmagne, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Saint-Firmin et Saint-Sernin-du-Bois, représentant 93 km, la Communauté Urbaine continue le déploiement de son réseau de randonnées communautaire, avec pour objectif de finaliser le secteur Nord en 2022 et les secteurs Centre et Sud en 2023, soit à terme près de 700 km d'itinéraires balisés.

Valorisation du patrimoine naturel et des paysages à travers un *plan de paysage*

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a été choisie par le Ministère de la Transition écologique pour faire partie des 16 lauréats de l'édition 2021 de l'appel à projet Plan de paysage. Initié autour de la question des mobilités douces et actives, le projet de la Communauté Urbaine participe de plusieurs autres thématiques : nature en ville, espace public, patrimoine, tourisme, biodiversité et plus globalement cadre de vie.

Le territoire communautaire est bien desservi par des grandes infrastructures qui lui confèrent une très bonne accessibilité depuis les métropoles parisienne ou lyonnaise et les principaux pôles régionaux, mais celles-ci constituent autant de ruptures des continuités paysagères, écologiques et fonctionnelles pour les mobilités douces et de proximité.

Le *plan de paysage* communautaire interrogera donc cette question des mobilités douces et du lien entre espace urbain et espace rural en reconstituant des continuités vertes, douces, paysagères et écologiques et en remaillant des espaces urbains un peu éclatés dus aux grandes infrastructures qui coupent le territoire.

Cette thématique est également en phase avec les programmes *Actions cœur de ville* et *Petites villes de demain*, les réflexions sur les espaces publics menées au sein des communes, la politique de l'arbre, le schéma vélo et le schéma d'itinérance touristique de la CUCM.

Outil de mise en cohérence des politiques d'aménagement communautaires, il pourra servir de cadre à la réflexion sur les enjeux communs aux PLUI, PCAET et SRADDET sur les thématiques suivantes : remise en état des continuités écologiques, trame noire, objectif de Zéro artificialisation nette et stratégie foncière.

Habitat et rénovation urbaine

La Communauté Urbaine a relancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour la période 2021- 2024. Ce dispositif, déployé sur les 34 communes du territoire, vise à soutenir les propriétaires privés (occupants et bailleurs) souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation de leurs logements.

OPAH

Démarré à l'été 2021, le dispositif comptait déjà 440 contacts, six mois après son lancement, pour un objectif de 700 logements sur 3 ans. Une enveloppe de 7,2 millions d'euros de subventions dont 1,6 million de la Communauté Urbaine a été réservée pour participer aux travaux, avec le soutien de l'*Agence nationale de l'habitat* (Anah) et du Département de Saône-et-Loire.

OPAH RU

La Communauté Urbaine a par ailleurs, poursuivi l'étude d'OPAH *renouvellement urbain* engagée en 2020, ciblée sur quatre secteurs urbains des centres-villes du Creusot et de Montceau. L'objectif est d'évaluer la faisabilité du dispositif d'OPAH-RU, en lien avec l'ANAH et dans le cadre des scénarios de renouvellement urbain étudiés.

BIMBY

Enfin, le dispositif BIMBY (de l'anglais « *Build in my backyard* » traduit en français par « *Construire dans mon jardin* ») visant à favoriser la création de logements à l'initiative des habitants, sans étalement urbain sur des parcelles déjà bâties, a permis de générer depuis 2019, 715 projets de particuliers accompagnés par l'équipe de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme du cabinet Lab InVivo.

Renouvellement urbain

La Communauté Urbaine a adopté la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Harfleur au Creusot, en conseil de communauté du 15 décembre 2021. Engageant les partenaires (Anru, région Bourgogne- Franche-Comté, département de Saône-et-Loire) aux

côtés de la Communauté Urbaine, de la Ville du Creusot et de l'OPAC à hauteur de 5,7 M€ HT de subventions sur un montant de projet de 14,9 M€ HT, celle-ci décline les orientations opérationnelles du projet, en matière de démolition, reconstruction de logements hors site Anru et accueil d'activités économiques et d'espaces publics.

Energie climat

Le projet de PCAET a été soumis aux habitants du territoire communautaire lors d'une consultation publique organisée du 28 janvier au 28 février 2020. Après la prise en compte des avis émis lors de la consultation, le PCAET a été adopté lors du conseil communautaire d'octobre 2020. Sur les 48 fiches intégrées au plan d'actions, 31 actions étaient déjà engagées fin 2020.

Valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) :

Le dossier déposé fin 2021 regroupant toutes les opérations de l'année a permis de recueillir 2 185 500 kWh Cumac, ce qui porte à 5 688 988 kWh Cumac la quantité de CEE détenue par la CUCM. Les opérations valorisées sont en grande parties relatives à la rénovation de l'éclairage des zones d'activité par des luminaires à Leds.

Energies renouvelables :

L'année 2021 a vu, en mars, l'achèvement des travaux et la mise en service de la centrale photovoltaïque au sol de Sanvignes sur les anciennes découvertes minières Saint Amédée et, en septembre, l'engagement du chantier de construction de la centrale photovoltaïque du site Barrat Lucy. A l'issue des travaux de cette nouvelle centrale, courant 2022, la puissance photovoltaïque au sol installée sur le territoire de la CUCM aura dépassé les 40 MWc contribuant ainsi aux objectifs de développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Développement économique

Récompensées par les « Trophées des territoires » dans la catégorie résilience collective, les Assises de la relance économique se sont déroulées le 10 mars 2021 en direct sur internet à l'intention des partenaires du secteur économique du territoire.

Elles ont permis de présenter les 50 actions de développement issues des ateliers participatifs qui se répartissent en 4 axes stratégiques : renforcer l'attractivité économique du territoire, favoriser l'entrepreneuriat et le développement de l'économie de proximité, soutenir les PME

via les grandes entreprises et l'innovation et adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises.

Avec pour objectif de dynamiser le développement économique du territoire, ce plan d'actions s'inscrit également dans une démarche de transition à travers les actions suivantes :

- Favoriser l'économie de proximité et accompagner les nouveaux entrepreneurs dans le champ de l'économie classique et du secteur de l'économie sociale et solidaire. La Communauté Urbaine souhaite soutenir, mettre en valeur et porter l'entrepreneuriat pour développer l'économie de proximité ;
- Encourager les initiatives dans les champs de l'agriculture biologique et les circuits courts (magasins BIO, restauration hors-foyer), le recyclage (ex. déchets industriels) ; les énergies nouvelles et transports propres (bus, mobilité douce...) et mettre en place une démarche d'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) via l'économie circulaire et le développement des énergies produites localement (solaire, bois) ;
- Mettre en place un plan d'actions pour développer la production agricole locale en : diversifiant les productions, accompagnant les projets d'installation, favorisant les circuits courts et préservant la ressource en eau ;
- Faciliter le partage de ressources et de compétences entre PME, les rencontres et les projets Grands groupes et PME ;
- Mobiliser toutes les possibilités offertes par la loi « *Accélération et Simplification de l'Action Publique* » (ASAP) pour l'accès aux marchés publics pour les artisans et petites entreprises locales. Organiser des présentations de la politique d'achats des collectivités locales, rendre visible les appels d'offre de toutes les collectivités de la CUCM et raccourcir les délais de paiement pour les contrats de marché public.
- Impliquer plus fortement les entreprises et leurs salariés dans les dispositifs d'insertion de tous les publics en difficulté.

Contrat de Relance et de Transition Écologique

La Communauté Urbaine a signé fin décembre un Contrat de Relance et de Transition Écologique qui a pour vocation d'intégrer et de coordonner les démarches contractuelles existantes proposées par l'État au profit des territoires, et ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de transition écologique.

Le CRTE de la Communauté Urbaine s'appuie sur le projet de mandat validé le 18 mars 2021 « *pour un territoire porteur d'ambitions et de transitions au service de tous* », ainsi que sur les

préoccupations et priorités des partenaires territoriaux, au premier rang desquels les communes. Il comporte :

- ✓ Un état des lieux écologique du territoire, assorti d'indicateurs de suivi, qui permettront d'avoir une vision de l'évolution du territoire sur la durée du CRTE ;
- ✓ Une stratégie qui vient converger avec les orientations de transition énergétique et écologique fixées dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Elle intègre également les enjeux et préoccupations du territoire dans les domaines numérique, économique et social. et se décline selon trois axes transversaux :
 - Préserver les ressources et protéger les populations contre les risques
 - Réduire les impacts et mieux gérer les ressources
 - Valoriser le capital naturel, social, culturel, économique et produire de nouvelles ressources

Les plans d'actions seront formalisés chaque année, après appel à projets en direction des acteurs concernés. Ainsi aux projets d'ores et déjà identifiés pourront s'ajouter d'autres projets, soulignant le caractère évolutif de ce contrat, y compris de ses objectifs opérationnels.

Démocratie participative

La Communauté Urbaine a renouvelé son Conseil de développement durable pour une durée de 6 ans. Les membres de ce dernier, issus des collèges « citoyens du territoire », « partenaires du territoire » et « personnes morales et personnalités qualifiées » ont été officiellement installés le mardi 6 juillet.

Instance de démocratie participative qui regroupe des habitants et des représentants d'acteurs socio-économiques et associatifs du territoire et d'organismes partenaires. Interface entre les citoyens et les élus communautaires, le CDD est un espace de débat, d'échanges, de concertation et de réflexion qui a pour vocation de :

- ✓ Contribuer aux stratégies, plans d'actions, projets et sujets à enjeux, propres à la Communauté Urbaine ou concernant l'ensemble du territoire,
- ✓ Réaliser des analyses exploratoires et, à sa propre initiative, se saisir de sujets et enjeux intéressant la Communauté Urbaine et son territoire,
- ✓ Créer les conditions de participation des citoyens et des usagers du territoire au développement et à l'évolution de ce dernier.

Pour le renouvellement de ses membres en 2021, une campagne de recrutement de citoyens volontaires sur candidature spontanée via la publication de communiqués de presse, d'articles dans la revue communautaire et de flyers et par l'intermédiaire des municipalités qui ont

sollicité des habitants non élus de leur commune, a permis de constituer le collège *citoyens du territoire*. Les membres des deuxième et troisième collèges ont été recrutés sur invitation directe du président de la Communauté Urbaine auprès des organismes et personnes qualifiées identifiés.

Pacte de gouvernance

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

La Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines est par essence une intercommunalité d'intégration. Pour autant elle a toujours coopéré avec ses communes membres et ce, dès sa constitution, sous des formes diverses et dans le cadre d'un dialogue permanent et constructif (mutualisations, mise à disposition de services, groupements de commandes, composition du bureau communautaire et de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) élargie).

Elle a donc fait le choix, lors du conseil communautaire de février 2021, de mettre en place un pacte de gouvernance avec ses communes membres, pacte élaboré sur la base des réflexions d'un groupe d'élus volontaires constitué autour du conseiller délégué à la coopération au sein du bloc communal.

Pour guider le travail d'élaboration du projet de pacte, 3 objectifs ont été poursuivis :

- ✓ Faire un rappel historique de la création de la Communauté Urbaine et des compétences exercées car il illustre la volonté initiale de coopérer entre les communes du territoire.
- ✓ Valoriser l'existant en matière de coordination des politiques communales et intercommunales et des relations au sein du bloc communal
- ✓ Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires et encourager d'autres formes de coopérations en se dotant d'une organisation adaptée.

Le *pacte de gouvernance* est porteur de cohésion. Il prévoit, entre autres, une observation partagée entre les communes, des services et équipements existants sur le territoire pour favoriser une bonne articulation et coordination entre elles, notamment en matière d'équipements sportifs et culturels.

D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité

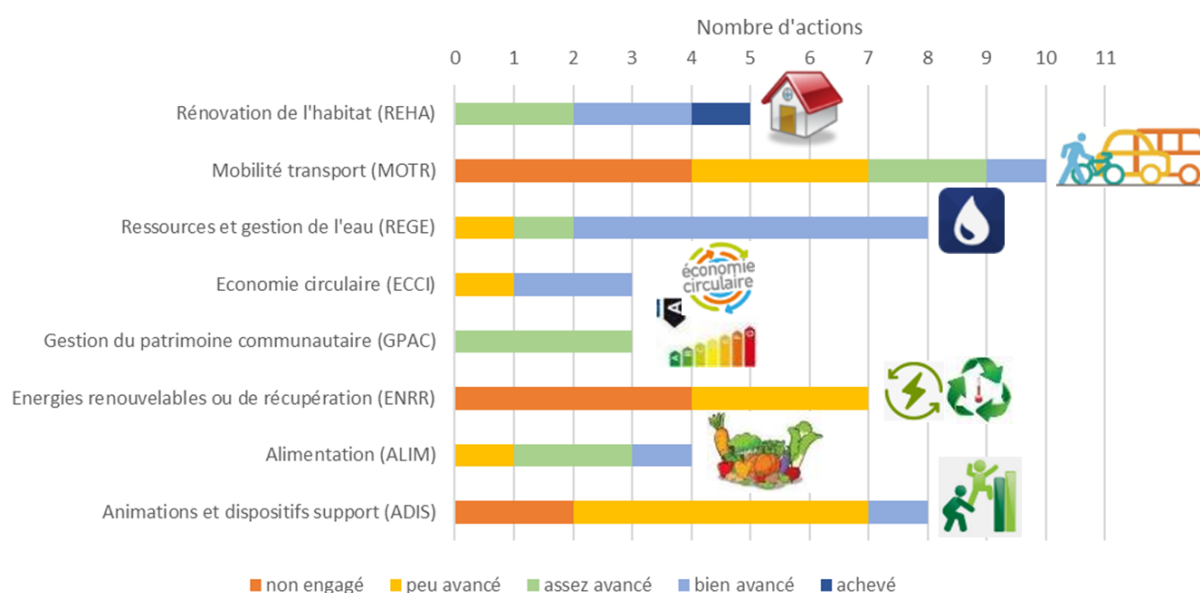
...état des lieux des actions du plan climat air énergie territorial

Le PCAET a été adopté en octobre 2020 pour une durée de 6 ans. Il propose un plan d'actions évolutif, constitué de 60 opérations réparties en 8 thématiques. Aujourd'hui, 48 d'entre elles font l'objet d'une fiche action détaillée, pour les 12 autres un travail préalable de définition est nécessaire.

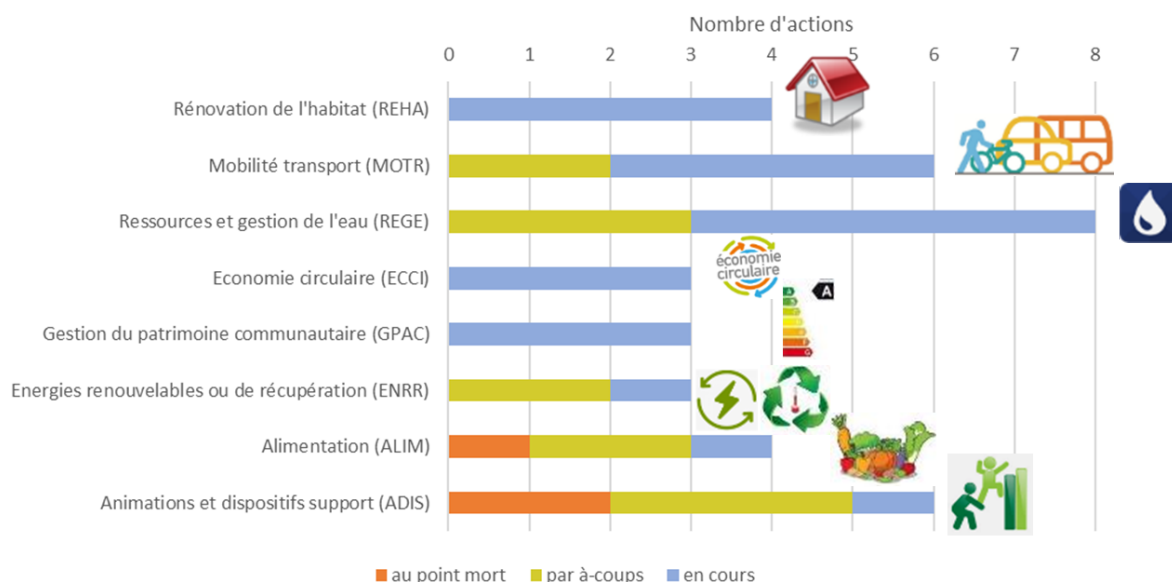
Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été recueillis pour permettre de suivre la progression de chaque action. Les indicateurs quantitatifs collectés à fréquence annuelle seront présentés dans les parties thématiques. Les trois indicateurs qualitatifs présentés ci-dessous permettent de donner une vision d'ensemble d'avancement des actions du plan.

L'indicateur d'avancement montre, qu'en octobre 2022, sur 48 actions détaillées, si 10 actions restent non engagées, 38 sont déjà engagées dont : 1 achevée (le dispositif BIMBY de production de logements par recyclage de l'existant qui s'est achevé comme prévu fin mars 2022), 12 bien avancées (avancement suffisant pour que l'on puisse en donner ou en prévoir les résultats), 11 assez avancées (possibilité de justifier d'un certain avancement et éventuellement de premiers résultats) et 14 peu avancées.

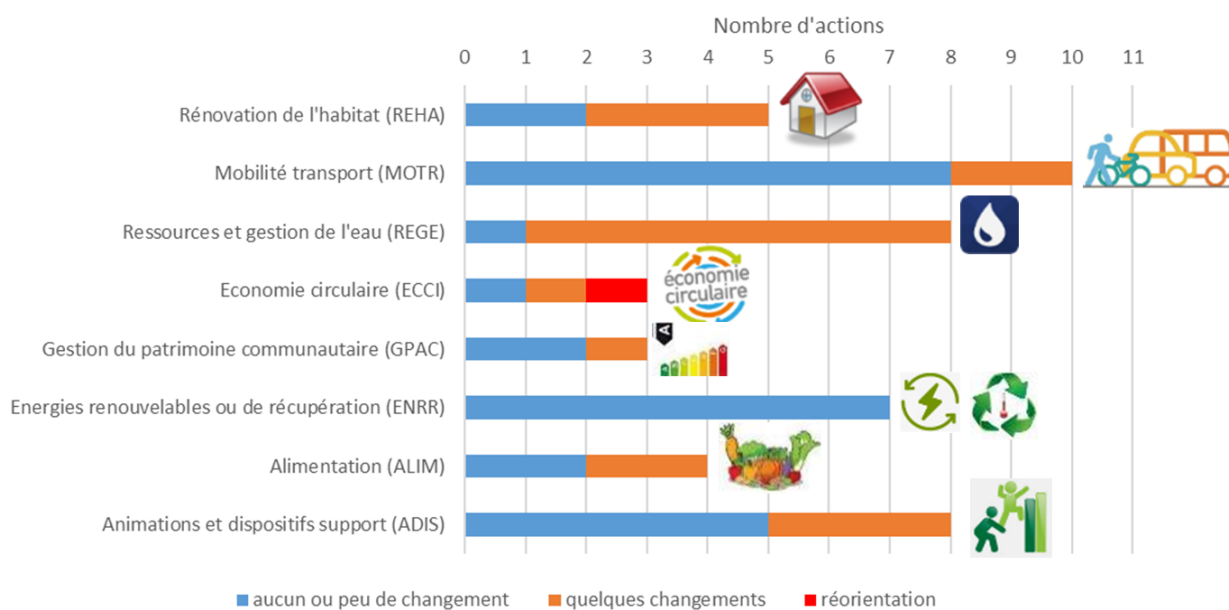
Elles se répartissent dans les thématiques suivantes :



Un deuxième indicateur porte sur la dynamique de progression des actions qui ont été engagées. Ainsi, en octobre 2022, sur les 38 actions engagées : 22 sont en cours, 12 présentent un avancement discontinu par à-coups et 3 sont actuellement à l'arrêt.



Le troisième indicateur permet de signaler les actions qui ont fait l'objet de changements par rapport aux prévisions de méthode et de calendrier inscrites dans la fiche adoptée en octobre 2020.



Quelques actions engagées en 2022

... des pistes d'actions pour une démarche de progrès.



La Communauté Urbaine est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Zéro artificialisation nette (ZAN)



Mise en place d'une démarche de concertation et d'information pour l'élaboration des contractualisations avec l'Europe : AMI Feder axe urbain et programme Leader et la Région : contrat « Territoires en actions » avec volet métropolitain



Réalisation de la tranche de l'Eurovélo 6 entre Saint-Laurent-d'Andenay et Montceau-les-Mines



Animation d'un groupe de représentants d'entreprises volontaires autour des questions d'économie circulaire



Mise en place d'un service commun pour le remplacement des secrétaires de mairie



Mise en œuvre d'une « allocation eau » à destination des ménages précaires

